LE FRONT DU REFUS DES RÉSULTATS DES LÉGISLATIVES TRANCHE

Boycott des travaux de la nouvelle Assemblée

L'agglomérat de partis politiques contestant les élections législatives du 10 mai dernier est parvenu, hier, au prix d'un consensus laborieux, à formaliser la décision de boycott des travaux de l'Assemblée populaire nationale. Réclamation sous-jacente : la dissolution de la toute fraîche Assemblée et l'institution d'un gouvernement d'unité nationale qui assurera un système démocratique pluraliste véritable.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Finalement, les partis politiques, seize au total, qui se sont retrouvés hier au siège du Front pour la justice et le développement (FJD) pour un long conclave où a prévalu le strict huis clos, n'ont pas été au bout de leur surenchère post-électorale.

Le refus de siéger dans l'Assemblée issue du tout récent scrutin législatif, suggéré comme une option probante, s'est, à l'évidence, avéré plus facile à imaginer qu'à entreprendre pour de vrai. Aussi plutôt qu'un tel acte politique qui aurait constitué une première dans les annales politiques de l'Algérie indépendante, ce qu'il convient de désormais désigner par le Front politique pour la protection de la démocratie (FPPD) s'est-il résolu à juste ne pas participer aux travaux de l'Assemblée. Et en la matière, il ne fait point preuve d'innovation.

L'attitude est exactement similaire prise par les députés du RCD à une année de la fin de la législature précédente.

En effet, par sa décision, le FPPD entend siéger avec ses 28 députés sans toutefois s'acquitter de ce que cela implique comme activités parlementaires. Plus clairement, il validera les mandats de ses élus qui, donc, jouiront de la qualité de députés.

Le président du Front pour la justice et le développement, Abdallah Djaballah, qui devait expliquer cette démarche pouvant paraître fort incongrue, convoquera comme parade la disposition du code électoral qui stipule le remplacement en cas d'empêchement, en l'espèce volontaire.

Photo : Samir Sid.

Le front du refus est né.

Un parlement populaire

Aux prises avec les affres des lendemains qui déchantent, les partis constituant le Front politique pour la protection de la démocratie comptent s'allier durablement pour se maintenir, voire peser sur la scène.

Outre le boycott des travaux de l'Assemblée, ils retiennent d'installer, le 26 mai prochain, un parlement populaire. Une action qui se veut symbolique. Façon à eux d'insister sur l'illégitimité de l'Assemblée issue des élections du 10 mai.

Des élections, disent-ils, entachées de fraude massive. Pas étonnant aussi qu'ils tiennent le président Bouteflika pour responsable direct de cette mascarade électorale.

L'accusation à l'encontre du chef de l'Etat est consignée noir sur blanc dans la plate-forme commune paraphée hier.

Conséquemment, ils disent ne pas reconnaître l'Assemblée ainsi que le gouvernement qui en émanera. Et le plus significatif est qu'ils affirment ne plus adhérer au processus initié par le pouvoir en matière de réformes.

Les partis en question, dont une bonne partie est de naissance récente, se sentent comme dupés par les promesses de réformes de Bouteflika. Considérant l'Assemblée illégitime, ils revendiquent l'installation d'une commission nationale consensuelle qui veillera à l'élaboration de la nouvelle Constitution.

Cela étant, en termes d'actes militants concrets, les partis du FPPD retiennent l'organisation de rassemblements populaires régionaux qui seront animés par chacun de leurs leaders.

En même temps, ils ont résolu de mettre en place une commission politique pour enquêter sur la fraude électorale et la rédaction d'un livre blanc.

S. A. I.

FORMATION DES IMAMS

Ghoulamallah donne ses consignes

Le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs a organisé, hier, à Dar El Imam, une journée d'étude au profit des directeurs et enseignants des établissements de formation spécialisée. L'objectif étant d'unifier les rangs des imams. Quel est le rôle du directeur et de l'enseignant d'un institut de formation et comment doivent-ils se comporter envers les futurs imams ? Ce sont globalement les directives données par le ministre des Affaires religieuses. Les consignes de Ghoulamallah ne visent pas à changer la formation dispensée actuellement. Une séance de recommandations ou de révision qui s'impose en raison d'installation de nouveaux directeurs à la tête de ces établissements, a-t-il expliqué. Ces directeurs et enseignants doivent, a instruit le ministre, s'impliquer dans l'accompagnement quotidien des futurs imams. Lesquels doivent, dit-il, être à la hauteur des attentes des citoyens. «Former des imams de qualité», telle est l'ambition déclarée du premier responsable du secteur des affaires religieuses.

S. A.

ARCELORMITTAL EL HADJAR

Retour de la tension

Le complexe sidérurgique ArcelorMittal d'El Hadjar vit ces dernières quarante-huit heures une nouvelle tension après celle similaire de dimanche dernier, conséquemment au comportement de l'ex-secrétaire général du syndicat d'entreprise, Aïssa Menadi.

Accompagné d'une soixantaine de personnes dont des extra-sidérurgistes et prétextant vouloir récupérer des documents constitutifs de son dossier de retraite, il a accédé au siège du syndicat de l'entreprise.

«Dimanche, à l'arrivée de Menadi au siège du syndicat, nous avons évacué les lieux pour éviter d'envenimer la situation», dira Smail Kouadria, secrétaire général du syndicat d'entreprise ArcelorMittal. «Ce lundi, Menadi est revenu à la charge. il a fracassé le portail d'entrée du complexe, aidé en cela par des personnes majoritairement étrangères à nos effectifs. Ils étaient armés de couteaux et de haches pour se diriger sur notre siège où ils ont tenté vainement d'organiser un rassemblement. Le chargé de sécurité de l'usine est intervenu pour signaler à Menadi qu'il est interdit d'accès au complexe et qu'il fera l'objet d'une procédure de poursuite judiciaire pour violation de l'enceinte de l'usine et attroupement illégal. Cette plainte est la deuxième du genre en 24 heures après celle déposée, hier, auprès du procureur de la République près le tribunal d'El Hadjar», relate Smail Kouadria, secrétaire général du syndicat d'entreprise.

Photo : DR.

Smail Kouadria veut éviter d'envenimer la situation.

Contacté, le représentant de la direction générale de la filiale algérienne du géant de la siderurgie mondiale a révélé que deux plaintes ont été effectivement déposées auprès de l'autorité judicaire territorialement compétente, à l'encontre de Menadi et des personnes l'accompagnant.

A. Bouacha

AFFAIRE AHMED BADAOUI

Bientôt sept années sans salaire

Ahmed Badaoui, inspecteur divisionnaire des douanes de profession et ex-secrétaire général du syndicat des douanes, bouclera bientôt 7 années de suspension de fonction, soit 84 mois sans salaire et sans indemnités.

Aujourd'hui, il lance un énième appel pour que «son cas soit réglé dans les plus brefs délais». A l'origine de cette situation, qualifiée d'«arbitraire» et qui remonte à l'année 2005, son initiative qui voulait redonner à l'UGTA son autonomie et lui impulser une «nouvelle dynamique syndicale». Les sanctions n'ont pas tardé à venir : Ahmed Badaoui est doublement sanctionné. Exclu des rangs de l'UGTA, il se voit également suspendu de ses fonctions au sein de l'institution douanière. Et pourtant, toutes les plaintes déposées à son encontre par son employeur ont été déboutées par la justice, d'où l'énième appel lancé, hier, par l'intéressé et des syndicalistes de l'UGTA «pour que justice soit rendue et permettre à Ahmed Badaoui de disposer de son salaire et pouvoir subvenir aux besoins de sa famille». Aux dernières nouvelles, le SG de l'UGTA s'est engagé à user de tout son poids «pour solutionner ce problème».

A. B.

FUYANT LA MISÈRE

80 Tunisiens traversent la frontière algérienne

Les conditions de vie exécrables, jumelées à un climat d'insécurité permanent, ont poussé 80 personnes de nationalité tunisienne à franchir, hier vers 13 heures, la bande frontalière pour rejoindre le territoire algérien au niveau de la commune d'El Ayoune.

Les autorités algériennes, à savoir administratives et sécuritaires, qui se sont déplacées sur les lieux, ont engagé avec les Tunisiens des pourparlers pour les dissuader de s'installer sur le territoire national et les convaincre, par ailleurs, de rejoindre, dans la même journée, leurs habitations situées de l'autre côté de la frontière, à vol d'oiseau.

Selon des témoignages concordants, les Tunisiens avaient les visages pâles et défaits et scandaient des slogans hostiles à leurs gouvernants et revendiquent, cependant, de la dignité, de la justice et surtout des conditions de vie acceptables. Cet incident qui a tendance à se répéter, souvent, au niveau de la bande frontalière, montre sans l'ombre d'un doute que nos voisins souffrent le martyre et sont dans une impasse en matière de développement et de création de postes d'emploi, lorsqu'on sait que le tourisme, principale source de revenus, s'est rétréci comme peau de chagrin.

Daoud Allam